



Communiqué de Presse

Le 26 septembre 2023

« Pacte des Solidarités » :

On ne luttera pas contre la pauvreté des jeunes sans leur faciliter l'accès au logement

Promis par le Gouvernement depuis des mois, le « Pacte des Solidarités » a enfin été présenté par la Première ministre aux acteurs de la lutte contre l'exclusion. Ce Pacte s'inscrit dans la suite de la « Stratégie Pauvreté » arrivée à son terme en 2022 et dont chacun s'accorde à reconnaître les effets particulièrement limités. Tout juste a-t-il permis de stabiliser une situation déjà catastrophique.

« Corriger les inégalités structurelles » et « répondre à l'urgence » en sont les deux principaux objectifs, Elisabeth Borne ayant notamment mis en avant les faiblesses de notre modèle social, à savoir la forte « reproduction de la pauvreté » et la « difficulté à en sortir rapidement ».

Doté de 25 mesures, le Pacte doit entrer en vigueur en janvier prochain en portant sur 4 axes : la prévention dès l'enfance, le retour à l'emploi, la lutte contre la grande pauvreté et une transition écologique solidaire.

Pour l'Unhaj, particulièrement concernée par le logement et l'insertion des jeunes de 18 à 30 ans, ce Pacte apparaît davantage comme la synthèse de la politique sociale du Gouvernement que comme une stratégie dotée de moyens propres.

Il entend prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance, dont l'âge de 15 ans marquerait le terme. Cette approche surprend le mouvement Habitat jeunes et lui paraît d'autant plus inappropriée que l'étape suivante consisterait, selon le Pacte, à devenir étudiant, ce qui est loin d'être le cas pour bien des jeunes...

Le « Pacte des Solidarités » entend par ailleurs s'inscrire dans l'objectif du plein emploi d'ici 2027 en levant les freins sociaux à l'accès à l'emploi. Or le logement est clairement un de ces freins périphériques, et il n'est pas pris en compte. Sur ce même sujet de l'insertion, la « prime de reprise d'activité » apparaît plus que floue, tout autant que les « accompagnements simultanés emploi logement dans le cadre de France travail ».

Le Gouvernement entend également toucher 50 000 jeunes avec le CEJ-Jeunes en rupture en poursuivant et approfondissant la démarche initiée en 2022, qui permettrait d'aller vers « les jeunes invisibles » en très grande fragilité, et de les accompagner vers l'insertion en prenant en compte l'ensemble de leurs problématiques, d'hébergement, de santé, de mobilité... L'Unhaj a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet. Elle constate que la mise en œuvre du CEJ est trop restrictive pour lutter efficacement contre la pauvreté des jeunes et appelle à l'élargissement du RSA aux 18-25 ans pour leur garantir un filet de sécurité.

La Première ministre a annoncé vouloir renforcer la « Solidarité à la source », pour simplifier l'accès et le maintien des droits et renforcer la détection du non-recours. Hélas une telle mesure, si elle est à saluer pour son principe, ne saurait concerner les jeunes en situation de pauvreté puisqu'ils ne peuvent, précisément, pas prétendre au RSA ni à l'ASPA.

En l'occurrence l'Unhaj précise qu'elle sera particulièrement attentive au devenir des aides au logement. Elle se montre réticente à la fusion de ces aides, au taux de recours déjà élevé, non-stigmatisées et non-stigmatisantes, qui sont un outil de solvabilisation puissant, permettant aux ménages les plus modestes d'accéder et de se maintenir dans le logement. Les aides au logement ne doivent pas être conditionnées et leur montant ne saurait dépendre du versement d'autres prestations sociales. Elles ne sont pas un complément de revenus pour les ménages modestes mais une réelle aide, ciblée vers le logement.

Enfin, en coordination avec l'objectif de justice sociale de la planification écologique, le « Pacte des Solidarités » vise à déployer des mesures permettant d'assurer des solutions adaptées aux problématiques des plus modestes face à la transition écologique et à la hausse de leurs dépenses contraintes. Là encore l'Unhaj salue la volonté de déployer des plateformes de lutte contre la précarité énergétique dans tous les territoires, mais elle regrette qu'aucune subvention ne soit pour l'instant prévue pour rénover les résidences sociales dans lesquelles ses adhérents logent les jeunes.

Le logement n'est pas un bien comme un autre : avoir un toit sur la tête est une condition fondamentale pour vivre dignement et participer à la vie de la cité. Pour les jeunes comme pour tous. Et on ne luttera pas contre la pauvreté des jeunes sans leur faciliter l'accès au logement.

Contact presse : Alice Dekker - alice@alicedekker-rp.fr – 06 16 58 21 60

L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, c'est...

- 287 adhérents (associations et personnes morales) présents sur 801 sites, porteurs de projets Habitat Jeunes :
 - > Ils accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome.
 - > Ils proposent 40 600 logements en collectif (de type Résidences sociales-FJT) ou en diffus et 4 700 logements mobilisés en médiation locative.
 - > Ils offrent un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...
- 200 000 jeunes accueillis chaque année

Habitat Jeunes, c'est...

- Une ambition : permettre à l'ensemble des jeunes de 16 à 30 ans, en situation de mobilité, de se poser, d'être chez eux, d'habiter quelque part, d'être parties prenantes des décisions qui les concernent, de s'enrichir des expériences des autres et de poursuivre leur route... Avec créativité, respect de la différence et solidarité.
- Un projet d'éducation populaire présent sur 801 sites
- Un objectif : la socialisation et l'émancipation des jeunes par l'habitat
- Une approche globale : Pour atteindre cet objectif, les acteurs Habitat Jeunes développent et agissent au travers d'outils et de leviers répondant aux besoins des jeunes et des territoires : Résidences Habitat Jeunes (FJT, Micro Résidences, Foyers soleils...), Services Habitat pour les Jeunes (CLLAJ et Services Logement), centres de formations, écoles de projet, couveuses d'activités...

www.habitatjeunes.org